



Environnement urbain

- Entreprises
- Pharmacie
- Arrêt de bus
- Commerces
- Etablissement scolaire
- Restauration

Principe d'aménagement

- Voirie primaire
- Accès à la zone d'activités
- Principe d'accès à partir de la voirie primaire
- Haie à conserver
- Haie ou alignement d'arbre à aménager le long de la zone
- Ecran boisé à conserver
- Perspective de développement au delà du PLU

Gestion des risques

- Bassin de rétention et d'infiltration
- Axe de ruissellement potentiel
- Axe important de circulation (RD 917)

La zone d'activités de la Vacquerie, située en entrée de ville au Nord-Est de la commune, dispose d'une situation idéale vis-à-vis des infrastructures routières. Cette zone urbaine spécialisée est dédiée à l'accueil des activités industrielles, artisanales, commerciales et de services. La zone est longée à l'Ouest par une voie ferrée et est traversée au Sud par la route de Cambrai, axe à grande circulation (RD 917).

La zone économique est située à proximité de l'avenue du Général de Gaulle qui dispose de deux arrêts de transport en commun et qui concentre les principaux services, commerces et équipements de la commune. L'attractivité du site, qui constitue déjà un pôle d'emplois au rayonnement intercommunal important, sera soutenue grâce au projet en cours de connexion à la fibre optique.

Du fait de sa position en entrée de ville, la zone d'activités fera l'objet d'une attention particulière en matière de prescriptions paysagères. Ainsi les limites Est de la zone doivent être plantées d'une haie ou d'un alignement d'arbre, composé d'essences locales. Il est recommandé d'aménager les espaces de stockage, les installations techniques et les espaces de stationnement à l'arrière des constructions. Enfin, les haies et bosquets existants doivent, dans la mesure du possible, être conservés (notamment le long de la voie ferrée et de la station).

Au regard de sa position stratégique au niveau de l'agglomération et de son dynamisme, il est possible d'envisager une extension de la zone par l'Est et le Sud, à long terme (au delà de l'horizon du PLU).

Cette zone est en partie concernée par un aléa inondation par ruissellement. Afin d'y pallier, un réseau d'eaux pluviales constitué d'un bassin de rétention et d'infiltration a été aménagé sur la zone économique.

La zone d'activité et son projet d'extension sont principalement situés au Nord de la route de Cambrai qui constitue un axe important de circulation (RD 917). Dans le respect des règles légales en vigueur, les projets d'extension de la zone d'activités envisagés le long de cet axe bruyant devront, suivant leur proximité avec la RD 917, faire l'objet d'un dossier spécifique aux fins d'autorisation de construction.